

DEMANDE DE PASSEPORT BIOMETRIQUE

Imprimé vert : majeurs

Imprimé orange: mineurs

A REMPLIR au stylo noir et en Majuscule

PIECES A FOURNIR : documents originaux et datés de moins de 3 mois

- 1 **Le formulaire de demande** (possibilité de le remplir sur internet : cerfa passeport)
- 2 **Deux photos** d'identité récente, **homologuées passeport.**
- 3 **Un extrait d'acte de naissance avec filiation** (mairie de naissance)
Obligatoire pour une 1^{ère} demande (si pas de carte d'identité ou périmée depuis plus de 5 ans) ou changement d'Etat Civil.
- 4 **Pour un renouvellement** : joindre l'ancien passeport **obligatoirement**, s'il est périmé depuis plus de 5 ans : Joindre en plus la Carte N. D'Identité sous les mêmes conditions sinon : Un extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois.
- 5 **Un justificatif de domicile** (facture eau, EDF, déclaration d'impôt) aux nom et prénom du demandeur.
Pour les moins de 25 ans, hébergé par quelqu'un : justificatif de domicile + attestation d'hébergement (avec mention des dates d'hébergement) + carte d'identité de l'hébergeant + carte d'étudiant.
- 6 **Timbres fiscaux** : - de 15 ans = 17 € / - de 18 ans = 42 € / adultes = 86 €
(Vente : Trésor Public, buralistes, ou en ligne sur le site <http://timbres.impots.gouv.fr>)
- 7 **Un document officiel avec photo** : Carte N. d'Identité, Carte pro, Permis de conduire, de chasse ...
- 8 **Mineur** : pièce d'identité de son représentant légal et jugement du divorce si c'est le cas.
(Pour la garde alternée : justificatif de domicile et Carte d'identité **des 2 parents**)

Cas particuliers :

Si la **demanderesse est veuve**, fournir une copie de son livret de famille, ou un bulletin de décès de son mari.

Si la **demanderesse est divorcée** pour conserver le nom de son ex-mari : fournir une copie du jugement de divorce autorisant à porter le nom ou une autorisation écrite de ce dernier avec sa pièce d'identité.

En cas de **perte** : la déclaration faite en Mairie / En cas de **vol** : fournir la déclaration faite en gendarmerie.

Pour information :

Le service des passeports est ouvert **sur RDV** : le mardi, mercredi matin et samedi matin.

Mairie de Binic, Service Etat-Civil – 2 Quai de Courcy 22520 BINIC

Tel : **02 96 73 39 90**

Site internet : « service-public.fr (papier-citoyenneté / passeport) »

Pour récupérer votre passeport :

Le service est ouvert tous les jours .

Attention : Délai de 3 mois pour venir le chercher en mairie (sinon, invalidé).

Rappel :

Le demandeur doit être présent lors de la constitution de son dossier de demande ainsi que pour récupérer son passeport (prise des empreintes).